

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

**(APP)
94, rue de Courcelles
75008 – PARIS**

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Du 20 octobre 2017

Le 20 Octobre 2017 à 14 heures 00, les membres de l'Association dite « **ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE** », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 94, rue de Courcelles, 75008 PARIS, sur convocation du Président de l'Association afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Ordinaire :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2016 ;
- 2) Approbation du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2016 ;
- 3) Approbation du rapport financier et de gestion relatif à l'exercice 2016 ;
- 4) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 6) Nomination ou renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- 7) Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration ;
- 8) Pouvoirs en vue des formalités ;
- 9) Questions diverses.

Il a été dressé une feuille de présence laquelle a été signée par les membres présents à l'assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataires des membres représentés.

M. Simon BELANGER, Président de l'Association, prend la présidence de l'assemblée. Mme Rébiha TAOUACHI, désignée Secrétaire de séance, est appelé à remplir les fonctions de secrétaire. Messieurs Benoît LAPOINTE et Jacques DAIGLE sont représentés par M. Simon BELANGER.

Le bureau de l'Assemblée étant constitué, M. Simon BELANGER prend la parole. Il rappelle que la convocation à la présente assemblée a été effectuée conformément aux dispositions de l'article R141-5 du Code des Assurances.

Le quorum requis conformément à l'article 14.2 des statuts n'étant pas réuni, le Président de l'Association rappelle que l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer.

En conséquence, la levée de l'Assemblée Générale est prononcée à 14h15.

Le présent procès-verbal a été dressé et, après lecture, a été signé par le Président ainsi que par le Secrétaire.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

**(APP)
94, rue de Courcelles
75008 – PARIS**

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Du 20 octobre 2017

Le 20 Octobre 2017 à 15 heures 00, les membres de l'Association dite « **ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE** », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 94, rue de Courcelles, 75008 PARIS, sur convocation du Président de l'Association.

Il a été dressé une feuille de présence laquelle a été signée par tous les membres présents à l'assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataires des membres représentés.

M. Simon BELANGER, Président de l'Association, prend la présidence de l'assemblée. Mme Rébiha TAOUACHI, désignée Secrétaire de séance, est appelé à remplir les fonctions de secrétaire. Messieurs Benoît LAPOINTE et Jacques DAIGLE sont représentés par M. Simon BELANGER.

Le bureau de l'Assemblée étant constitué, M. Simon BELANGER prend la parole. Il rappelle que la convocation à la présente Assemblée a été effectuée conformément aux dispositions de l'article R141-5 du Code des Assurances et que celle-ci se tient suite à une première Assemblée Générale convoquée le même jour à 14H00 et qui n'avait pas réuni le quorum.

En conséquence, aucun quorum n'étant requis s'agissant d'une seconde convocation, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée par le Président de séance, et peut délibérer sur l'ordre du jour établi comme suit :

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale Ordinaire :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2016 ;
- 2) Approbation du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2016 ;
- 3) Approbation du rapport financier et de gestion relatif à l'exercice 2016 ;
- 4) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 6) Nomination ou renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- 7) Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration ;
- 8) Pouvoirs en vue des formalités ;
- 9) Questions diverses.

Le Président de séance donne lecture des procès-verbaux des Assemblée Générales du 14 décembre 2016, puis du rapport financier et de gestion ainsi que du rapport moral du Président relatifs à l'exercice 2016.

Il évoque l'augmentation du nombre d'adhérents qui s'est opérée en 2016, notamment grâce à l'attractivité des contrats de retraite souscrits par l'Association (Solution Epargne Plus, Retraite Epargne Plus, Optimum Retraite). Le nombre d'adhésions aux contrats de type Loi Madelin a également augmenté. Entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, le nombre d'adhérents a quasiment doublé.

Il procède ensuite à la présentation des comptes de l'exercice 2016.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des procès-verbaux de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2016, décide de les approuver sans réserve.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 100
Voix contre : 0
Abstention : 3

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président, décide de l'approuver dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 98
Voix contre : 0
Abstention : 5

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2016, décide de l'approuver dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 97
Voix contre : 0
Abstention : 6

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils lui ont été présentés et décide d'affecter au report à nouveau le résultat du dit exercice qui s'élève à un excédent de **5 091,64 euros**.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 98
Voix contre : 0
Abstention : 5

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 98

Voix contre : 0

Abstention : 5

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne en qualité d'administrateurs ou renouvelle le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017:

- M. Simon Belanger,

- M. Dominique Rigaud,

- M. Jacques Daigle,

- Mme Mialy Rakotoarinia

- M. Yoann Bourges.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 96

Voix contre : 0

Abstention : 7

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants relatifs à des dispositions non essentielles du contrat d'assurance de groupe ou de tous nouveaux contrats à proposer aux adhérents et futurs adhérents.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 94

Voix contre : 0

Abstention : 9

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 95

Voix contre : 0

Abstention : 8

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16H.

Le présent procès-verbal a été dressé qui, après lecture, a été signé par le Président ainsi que par le Secrétaire.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE (APP)

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT POUR L'EXERCICE 2017 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 5 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire pour vous entretenir de l'activité de votre Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les données chiffrées relatives au portefeuille d'adhésions au contrat sont exposées ci-dessous :

Nouveaux contrats d'assurance souscrits par l'Association en 2017

L'Association a procédé au cours de l'exercice 2017 à la souscription des nouveaux contrats d'assurance de groupe suivants :

- Optimum Projet – OPJ (janvier 2017),
- Optimum Retraite Madelin – V2 (aout 2017).

Portefeuille d'adhésions aux contrats au 31 décembre 2017

Le portefeuille au 31 décembre 2017 était le suivant :

- 8 160 adhésions en vigueur dont :
 - 284 au titre des contrats de type Loi Madelin,
 - 2 384 au titre des contrats de retraite comportant une garantie complémentaire en cas de décès.

Evolution du nombre d'adhérents :

Le nombre d'adhérents a fortement augmenté au cours de l'exercice, passant de 5 831 à **8 160**. Cette augmentation conséquente est due, en partie, à l'attractivité des contrats de retraite souscrits par l'association.

LE PRESIDENT

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

(APP)

**RAPPORT FINANCIER SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RELATIF A L'EXERCICE 2017 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU MERCREDI 5 DECEMBRE 2018**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous entretenir de l'activité de votre Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le bilan au 31 décembre 2017 fait ressortir un total de l'actif de 26.484,99 euros.

Le résultat de l'exercice s'élève à un excédent de **8 858,99 euros**.

Le montant des cotisations perçues en 2017 s'élève à 14 768,11 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Les documents mis à votre disposition vous permettent de constater que le compte de résultat de l'exercice 2017 fait ressortir un excédent net de 8 858,99 euros, solde que nous vous proposons d'affecter au report à nouveau.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION FINANCIERE 2017 DE L'ASSOCIATION A P P

Au titre de la fusion des 3 associations : APP, APMO et APRTI

En euros

		RESULTAT AU 31-12-2017			
DEPENSES				RECETTES	
	Frais d'assemblées	5 909,12		14 768,11	Cotisations de l'exercice
	Excédent	8 858,99		0,00	
		14 768,11		14 768,11	

		BILAN AU 31-12-2017			
ACTIF				PASSIF	
	C/C Vie Optimum	26 484,99		17 626,00	Report à nouveau
		-		8 858,99	Excédent
		26 484,99		26 484,99	

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE APP

ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 5 DECEMBRE 2018 à 14 h 00

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom : Prénom :

Demeurant :

Numéro d'adhésion au contrat :

Signature :

Bulletin à nous retourner **uniquement en cas de participation**,
pour le 28 novembre 2018 au plus tard

Par courrier à l'adresse suivante :

Association Parisienne de Prévoyance

94, rue de Courcelles – 75008 Paris

ASSOCIATION PARISIENNE DE PREVOYANCE

APP

POUVOIR

Je soussigné(e)
N° d'adhésion au contrat :
Demeurant à :

Membre de l'Association Parisienne de Prévoyance dont le siège social est 94, rue de Courcelles - 75008 Paris

Donne pouvoir par les présentes à :

Demeurant à :

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale de ladite association qui aura lieu le mercredi 5 décembre 2018 à 14h00 au 94, rue de Courcelles – 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation des procès-verbaux des Assemblées Générales du 20 octobre 2017 ;
- 2) Approbation du rapport moral du Président relatif à l'exercice 2017 ;
- 3) Approbation du rapport financier sur la gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017 ;
- 4) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 6) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Simon BELANGER ;
- 7) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Dominique RIGAUD ;
- 8) Renouvellement du mandat d'Administratrice de Mme Mialy RAKOTOARINA ;
- 9) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jacques DAIGLE ;
- 10) Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Yoann BOURGES ;
- 11) Délégation de pouvoir à donner au Conseil d'Administration ;
- 12) Pouvoirs en vue des formalités ;
- 13) Questions diverses.

En conséquence d'assister à cette assemblée, prendre part à toutes les discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validation des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à : Le
Signature (faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir ») :

Pouvoir à nous retourner pour le 28 novembre 2018 au plus tard

Par courrier à l'adresse suivante :

Association Parisienne de Prévoyance

94, rue de Courcelles – 75008 Paris